



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
12 décembre 2017  
Français  
Original : anglais

---

### Communiqué officiel publié à l'issue de la 8131<sup>e</sup> séance (privée) du Conseil de sécurité

**Tenue à huis clos au Siège, à New York, le mardi 12 décembre  
2017, à 10 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 12 décembre 2017, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution [1353 \(2001\)](#), le Conseil de sécurité a tenu sa 8131<sup>e</sup> séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité M<sup>me</sup> Bintou Keita, Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M<sup>me</sup> Keita.

Les membres du Conseil, M<sup>me</sup> Keita et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

